

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 18 juillet 2018

**Compte rendu analytique de la séance, en application des
dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme MAZARI - ALLEL, M. CASTELLI, M. BLUY, M. FOURNIER,
Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS,
Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET,
M. HOKMAYAN, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme CROYET,
M. DELAHAYE, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme BELAÏDI,
M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT -
XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD,
Mme DUPRAT, Mme SEDDIK, Mme GAFFIERO, M. GALLO, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GAGNIARD par Mme LEFEVRE
Mme LABROT par M. FOURNIER
M. BELHADJ par M. BLUY
M. MATHIEU par Mme CLAVEL
M. HERMELIN par M. GONTARD
M. MARTINEZ - TOCABENS par Mme LICHIERE
Mme BEUCHE-MOREL par Mme ABEL RODET
Mme CIPRIANI par Mme MAZARI - ALLEL
M. GROS par M. CERVANTES
M. PALY par Mme DUPRAT

ETAIT ABSENT EXCUSE :

M. MERINDOL

XXX

Mme BOUHASSANE rejoint l'assemblée au cours de la présentation du rapport N°1.
M. VAUTE entre en séance pendant la présentation de la délibération N°5. M. GLEMOT
quitte la salle avant le vote du rapport n°7 donnant pouvoir à Mme ROUMETTE.

XXX

La séance est ouverte à 18 heures par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme GAILLARDET est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte-rendu analytique de la précédente séance ainsi que le rectificatif du **27 juin 2018** sont **ADOPTES**. Ont voté contre : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, M. GROS représenté par M. CERVANTES, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

XXX

1 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Aménagement modes doux et paysager de la contre-allée Nord de la rocade Charles de Gaulle - Approbation de la convention de mandat avec la SPL TECELYS. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les projets d'aménagements « Modes doux » et paysager sur la contre-allée Nord de la rocade Charles de Gaulle dont le coût prévisionnel s'élève à 2 300 000 € HT soit 2 760 000 € TTC,
- **APPROUVE** les termes de la convention de mandat à intervenir avec la SPL TECELYS pour assurer au nom et pour le compte de la Ville d'Avignon, la réalisation des études préalables et des travaux sur le secteur de la contre-allée Nord de la rocade Charles de Gaulle,
- **SOLLICITE** des participations auprès de nos partenaires institutionnels,
- **IMPUTE** la dépense sur l'opération inscrite au PPI 2016-2020 sur le chapitre 23, compte 2315, programme PUVDP33,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte - A voté contre : Mme SEDDIK. Se sont abstenus : Mme GOILLIOT, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT.**

2 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Renforcement de la digue de protection d'Avignon contre les crues de la Durance dans le secteur du Pont de Bonpas - Approbation de l'avenant de transfert de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAVD au Grand Avignon. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant de transfert de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
- **IMPUTE** la participation de la Ville sur le chapitre 204, fonction 831, compte 2041582,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte -**

3 - FINANCES : Caisse de Crédit Municipal - Compte-rendu d'activités - Compte financier 2017 et Budget 2018. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la présentation du compte-rendu d'activité 2017 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et du budget primitif 2018.
- **PREND ACTE -**

4 - FINANCES : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2017. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réalisés au cours de l'année 2017, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

- **PREND ACTE** -

5 - ACTION SOCIALE : Rapport d'activité du Contrat de Ville du Grand Avignon - Année 2017. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité du Contrat de Ville du Grand Avignon pour l'année 2017.

- **PREND ACTE** -

6 - ACTION SOCIALE : Financement de projets inscrits dans la programmation 2018 du Contrat de Ville du Grand Avignon : 1ère tranche - Avenants aux conventions d'objectifs. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de la programmation 2018 du Contrat de Ville du Grand Avignon : Club Avignon Sports Loisirs : 30 000 € ; Éveil Artistique des Jeunes Publics : 1 500 € ; Jeux Jubil' : 1 500 € ; Semaines : 5 000 € ; Mises en Scène : 10 000€ ; soit un total de 48 000 €,

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, M. GROS représenté par M. CERVANTES, Mme RIGault, Mme LOUARD. Se sont abstenus : Mme GOILLIOT, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT, Mme SEDDIK.

7 - PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Programmation du Fonds Local de Prévention de la Délinquance - Actions de prévention soutenues par la Ville d'Avignon. M. Philippe FERREIRA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'octroyer 92 314 € au titre du Fonds Local de Prévention de la Délinquance pour la programmation décrite dans la présente délibération,

- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, M. GROS représenté par M. CERVANTES, Mme RIGault, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

8 - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : Modalités et partenariat avec les associations dans le cadre du Projet Éducatif du Territoire pour l'année 2018/2019. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention type annexée
- **FIXE** le montant des subventions accordées
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou l'élue déléguée à signer toute pièce à intervenir

XXX

La séance est interrompue par Mme le Maire, Présidente.

A la reprise de la séance, Mme le Maire, Présidente soumet à l'assemblée une demande de vote à scrutin public relative à la création d'un comité consultatif sur les rythmes scolaires.

Ont voté pour : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, Mme GOILLIOT, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, Mme SEDDIK.

La demande de vote à scrutin public est refusée. En effet, 9 voix « POUR » se sont exprimées, il en fallait 11 pour que cette demande soit acceptée.

XXX

- **ADOPTE** - Ont voté contre : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS représenté par M. CERVANTES, M. GLEMOT représenté par Mme ROUMETTE, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme LOUARD, Mme GAFFIERO. Se sont abstenus : M. BORBA DA COSTA, Mme RIGAULT.

9 - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : Conventonnement avec la société des Transports en Commun de la Région d'Avignon pour le déplacement des enfants dans le cadre des activités périscolaires. Mme Laurence ABEL RODET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** la convention annexée
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 compte 6247
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir
- **ADOPTE** - Ont voté contre : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS représenté par M. CERVANTES, M. GLEMOT représenté par Mme ROUMETTE, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, Mme LOUARD, Mme SEDDIK, Mme GAFFIERO. Se sont abstenus : Mme GOILLIOT, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT.

10 - ACTION SOCIALE : Autorisation du financement de la "Carte Temps Libre" à l'association Eveil Artistique - Avenant n°7 à la convention d'objectifs. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le plafond de remboursement des droits «Carte Temps Libre» à l'association labellisée à un montant total de 200 € pour l'année 2018 ;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer l'avenant correspondant et tous les documents à intervenir.
- **ADOPTE** - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS représenté par M. CERVANTES, Mme LOUARD.

11 - FINANCES : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2018. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2018,
- **APPROUVE** les opérations et les plans de financement prévisionnels mentionnés,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 13, compte 1321,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre** : Mme GOILLIOT, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT. **Se sont abstenues** : Mme RIGAULT, Mme SEDDIK.

12 - FINANCES - CONTRACTUALISATION : Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) pour l'année 2018. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** une participation financière au titre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) pour l'année 2018 auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-annexé,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 74, compte 748372,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOpte** - **Ont voté contre** : Mme GOILLIOT, M. VAUTE. **Se sont abstenues** : Mme RIGAULT, Mme SEDDIK.

13 - FINANCES : Exécution du budget 2018 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **112 860,37 €** ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (e) ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** - **Se sont abstenus** : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS représenté par M. CERVANTES, Mme RIGAULT, Mme LOUARD.

14 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville d'Avignon et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de mécénat entre la Ville d'Avignon et la Compagnie Nationale du Rhône
- **IMPUTE** la recette au compte 7713
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention ainsi que toutes pièces et tous actes à intervenir
- **ADOpte** - **S'est abstenue** : Mme RIGAULT.

15 - PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels annualisés pour le remplacement des agents indisponibles à la Direction des Moyens Généraux des Écoles. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'ouverture des postes nécessaires pour faire face aux besoins de remplacement des agents des écoles,
 - **FIXE** la rémunération des agents concernés comme définie ci-dessus
 - **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget et de l'exercice en cours
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les contrats de recrutement des agents contractuels.
- **ADOPTE** -

16 - PERSONNEL : Transformation d'un emploi de Chef de projet en emploi d'ingénieur Systèmes et Réseaux. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la transformation d'un emploi d'Ingénieur Systèmes et Réseaux
 - **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de l'espace indiciaire de la catégorie A et attribue le régime indemnitaire de grade et de fonction applicable au cadre d'emploi correspondant
 - **IMPUTE** la dépense correspondant au chapitre 012 du budget général communal
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer à signer les contrats de recrutement et les conventions à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération.
- **ADOPTE** - **Ont voté contre : Mme GOILLIOT, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT.**

17 - PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS : Modification du tableau des effectifs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la création et la suppression de postes sur le tableau des effectifs conformément à liste annexée à la présente délibération.
- **ADOPTE** - **S'est abstenue : Mme RIGAULT.**

18 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Convention portant autorisation d'occupation du domaine public pour l'affichage municipal de la Ville d'Avignon - Fixation du montant de la redevance. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la décision de Madame le Maire d'attribuer la convention portant autorisation d'occupation du domaine public pour l'affichage municipal de la Ville d'Avignon à la société CLEAR CHANNEL pour une durée de sept ans ;
 - **DÉCIDE** que le montant de la redevance sera fixé à : 700 euros par an et par mobilier de 2 m² et 2700 euros par an et par mobilier de 8 m² à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **ADOPTE** - **Ont voté contre : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. EL KHATMI, M. GROS représenté par M. CERVANTES, Mme LOUARD. Se sont abstenus : Mme GOILLIOT, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme DUPRAT, M. PALY représenté par Mme DUPRAT, Mme SEDDIK.**

19 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Martine CLAVEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à Monsieur Georges ROUGER pour un montant de 363,00 € et à Monsieur Joël BONNY pour un montant de 282,00 €,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, fonction 12, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

20 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur le chapitre 204, compte 20422.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

21 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Patrimoine Historique et Culturel : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.
- **ADOPTE** -

XXX

Mme le Maire Présidente informe l'assemblée avoir reçu une motion de la part de Mme RIGAULT, relative au déploiement des compteurs Linky sur le territoire communal.

Mme le Maire, Présidente décide de ne pas soumettre cette motion. En effet, elle indique avoir reçu en date du 17 juillet 2018 une note d'information envoyée par le Préfet de Vaucluse qui vise à rappeler le cadre juridique relatif au déploiement de ces compteurs ainsi que la limitation de la prérogative des communes au regard de leurs compétences.

Mme le Maire, Présidente détaille le contenu de la note et informe Mme RIGAULT qu'elle la lui transmettra ainsi qu'à tous les membres du Conseil Municipal.

XXX

QUESTIONS ORALES

- ***Par mail en date du 12 juillet 2018 à 23h25, Mme SEDDIK fait part de son souhait de poser la question suivante :***

Ma préoccupation, Madame le Maire, c'est le bien-être et l'éducation des enfants ! Dans la configuration actuelle du temps scolaire, il est clair que ces deux conditions ne sont pas remplies. L'esprit est hermétique à l'apprentissage lorsque la fatigue prend le dessus.

Le Rapport IGEN, n° 2015-042 — juin 2015 (mis à jour, juin 2016) met en exergue :

- L'alourdissement des semaines des enfants et parfois aussi l'accroissement de la complexité de leurs journées.
- Concernant l'école maternelle, la réorganisation des après-midi, plus courtes qu'auparavant, a réduit les temps d'apprentissages après la pause méridienne.
- De très nombreux enseignants et directeurs indiquent une fatigue accrue des élèves, en particulier en fin de semaine. Le phénomène commencerait à se faire sentir le jeudi alors qu'avant c'était le fait du vendredi seulement.

À ce jour Madame le Maire, mais vous le savez déjà, 126 communes sur 131 dans le Vaucluse sont revenues à la semaine des 4 jours.

Vous ne pouvez pas balayer d'un revers de main un vote légitime, où trois questions ont été posées à toutes les écoles d'Avignon :

La première relative à Loi Peillon propose la semaine des 4,5 jours avec des journées plus courtes.

La deuxième relative à la Loi Hamon propose la semaine des 4,5 jours avec des activités périscolaires sur 1 après-midi.

La troisième initiée par les syndicats, car vos deux questions imposées étaient des non-choix, propose le retour à la semaine des 4 jours.

Je vous rappelle tout de même que la municipalité n'a pas le pouvoir d'imposer un vote ni les critères de celui-ci sans l'accord des parties concernées et encore moins d'imposer des questions orientées.

Étant entendu que le problème portait sur les rythmes scolaires, il était intéressant de voter pour ces trois possibilités. Monsieur Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, nous ayant offert la possibilité, dans le décret du 27 juin 2017, un retour à la semaine de 4 jours.

Ces trois questions ont été clairement posées, sans ambiguïté et sans « entourloupe » pour reprendre les termes exacts de votre adjointe, Mme Abel Rodet.

Petit rappel, il y a 4 ans, quand vous avez fait voter les 4,5 jours avec des journées plus courtes soit 1 après-midi pour les activités périscolaires, il a eu un fort taux d'abstention, ce qui à l'époque a marqué un désaccord.

Mais là aussi, non seulement vous n'en avez pas tenu compte, mais en plus vous imposiez votre choix de poursuivre.

Les enseignants et les parents délégués ont toujours voté majoritairement POUR le retour à la semaine des 4 jours. Et contrairement aux dires de Mme Abel Rodet, il y a autant d'enseignants que de parents délégués. Alors soit vous les ignorez soit vous n'assistez pas aux mêmes réunions.

D'autant que vous n'avez pas envoyé d'élus pour ces conseils d'école. Puisque vous semblez détenir la vérité, il fallait venir la soutenir auprès des parents délégués et des enseignants...

De plus, il y a disparités d'activités périscolaires d'une école à l'autre, d'un secteur de la ville à l'autre. Ce qui ne fait qu'accentuer les inégalités. Ce n'est pas à la mairie de s'occuper de l'éducation des enfants, et surtout pas à supplanter l'autorité des parents ni à renier le retour d'expériences des enseignants. Chacun à sa place et la voix de la majorité doit être entendue.

La démagogie est toujours piètre conseillère et l'entêtement une autre forme de vanité.

Je vous demande, Madame le Maire, de respecter le suffrage citoyen qui a exprimé un retour à la semaine de quatre jours par 45 conseils d'école sur 58.

En démocratie, seule l'expression majoritaire l'emporte et celle-ci se fait entendre avec plus de 77 % des suffrages.

Ma question est simple, Madame le Maire : allez-vous revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée prochaine ?

Kheira SEDDIK

Conseillère Municipale

Mme ABEL RODET apporte des éléments de réponse :

Madame SEDDIK,

Je ne sais plus comment vous le dire, car n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

L'organisation du temps scolaire telle qu'elle est prévue dans la loi, c'est cinq matinées travaillées.

Cette organisation est l'aboutissement de recherches appliquées au terrain qui prouvent que les enfants sont plus aptes à apprendre le matin.

Jusqu'à présent, rien n'est venu contredire les résultats de cette recherche.

Vous citez des enseignants qui disent que les enfants sont fatigués : la plupart de ces enseignants étaient contre la réforme, dès le premier jour, avant même de l'avoir expérimentée.

Moi, je peux a contrario vous donner des listes de noms d'enseignants qui regrettent déjà la cinquième matinée dans les villes qui ont fait une demande de dérogation pour le retour à quatre jours : ils sont sûrs qu'ils y perdront en qualité d'écoute et de concentration (qui sont les problèmes majeurs de nombre d'enfants d'aujourd'hui).

Le Directeur Académique, M. PATOZ, s'est réjoui de voir la Ville d'Avignon avoir le courage de rester dans le dispositif de la loi.

Lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale du mardi 10 juillet dernier, il a acté cet état de fait, déclarant nuls et non avenue les votes « hors sujet » qui lui sont parvenus.

Vous dites enfin : « ce n'est pas à la mairie de s'occuper de l'éducation des enfants ».

Nous pensons, nous, qu'elle doit prendre sa part. Cela s'appelle un choix politique.

Nous sommes donc en désaccord sur le plan politique.

Serez-vous surprise si je vous dis que je n'en suis pas étonnée ?

En conclusion donc, je ne résiste pas au plaisir de redire ce sage et beau proverbe africain :

« Il faut tout un village pour élever un enfant ».

J'y crois profondément.

Je vous remercie.

XXX

- ***Par mail en date du 12 juillet 2018 à 22h52, M. EL KHATMI fait part de son souhait de poser la question suivante :***

Madame le Maire,

Par délibération en date du 27 juin 2018, notre assemblée municipale était invitée à se prononcer sur la création d'un festival de la bande dessinée. Élu en charge des bibliothèques et de la lecture publique, je me suis étonné à plusieurs reprises de ne pas être associé à l'organisation de cette manifestation qui relevait pourtant de ma délégation, comme vous aviez eu l'occasion de me le préciser lors d'un entretien dans votre bureau le 12 mai 2017.

Contrairement à votre engagement, c'est votre directeur de cabinet qui a pris la main sur ce dossier en menant des discussions et des réunions à plusieurs reprises avec les représentants du festival BD AOC de Vaison-la-Romaine.

Pourtant, c'est une association avignonnaise portant le nom de « Renc'Arts » qui est apparue dans la délibération comme porteuse du projet.

Renseignements pris, il apparaît que cette association a été enregistrée par les services préfectoraux le 27 mars 2018, soit trois mois à peine avant le vote de la délibération.

Le bureau de l'association est composé de Messieurs Thierry Cassat, officiant en qualité de président, de Frédéric Ranchain, trésorier et de Pascal Lieutaud, secrétaire général.

L'association se compose aussi de 7 membres actifs dont les noms apparaissent dans les statuts, à commencer par ceux de Mme Alexia Bene et de Messieurs Stéphane Tessier, Alain Padel et Yves Sauton.

M. Ranchain a créé en 1985 La Crognote Rieuse, librairie spécialisée dans la bande dessinée, située 52 Rue des Fourbisseurs à Avignon.

Le 21 avril 2017, M. Ranchain a officiellement cédé son établissement à deux repreneurs, propriétaires d'une librairie à Tarascon : M. Eric Dumas et Mme Alexia Béné, celle-là même dont le nom apparaît dans la section « membres actifs » des statuts de « Renc'Arts », l'association chargée d'organiser le festival de la BD et pour laquelle nous avons voté une subvention de 40.000 euros lors de notre séance du 27 juin.

Le siège de l'association est domicilié au 36 Boulevard Saint-Roch à Avignon, adresse qui est également celle de la société CARS LIEUTAUD, société dirigée par Pascal Lieutaud, le secrétaire général de « Renc'Arts ».

Cette situation appelle de ma part les interrogations suivantes :

- Pour quelles raisons les représentants du festival de la BD de Vaison-la-Romaine avec lesquels un travail a été amorcé ont-ils finalement été écartés de l'organisation de ce projet ?

- Est-il normal qu'une association ayant trois mois d'existence puisse bénéficier d'une subvention de 40.000 euros alors que l'usage veut qu'une association justifie d'au moins un an d'existence et d'un premier bilan d'activités pour pouvoir prétendre à une subvention publique ?

- Est-il normal que les propriétaires, anciens et actuels, d'une librairie, qui est donc un établissement commercial, soient par ailleurs impliqués dans l'organisation d'un événement financé par des fonds publics ? La Crognote Rieuse disposera-t-elle d'un stand à l'occasion de ce festival de la BD ? Pourra-t-elle y proposer des livres à la vente ? Imagine-t-on, dans une hypothèse relevant certes de la fiction, la ville d'Avignon octroyer une subvention de 40.000 € pour un festival de la baguette et du croissant organisé par une association dont les dirigeants seraient par ailleurs ceux de la chaîne Marie Blachère ?

- Est-il permis de s'interroger sur l'implication dans ce projet de M. Lieutaud alors que sa société est liée à la ville par plusieurs contrats, à commencer celui de la gestion du « petit train » touristique ?

- La ville n'avait-elle pas possibilité de s'associer à des acteurs associatifs engagés dans le monde de la littérature plutôt que de s'en remettre de manière hasardeuse à une association âgée de trois mois et qui n'a donc, par principe, pas encore fait ses preuves ?

Je vous remercie pour les précisions que vous voudrez bien m'apporter.

M. FOURNIER apporte des éléments de réponse :

Monsieur le Conseiller Municipal d'opposition,

Nous vous remercions pour cette question qui nous permet de donner rendez-vous à l'ensemble de nos collègues les 24 et 25 novembre prochain, pour une belle fête autour de la bande dessinée. Nous nous réjouissons donc ensemble du succès annoncé de ces premières rencontres, éléments fort d'attractivité pour les acteurs économiques du centre-ville en cette fin novembre.

Et puisque nous parlons de BD, Vous, le Lucky Luke de Conseil Municipal, ami fidèle de rantanplan, je vous invite à méditer sur cette bulle provençale :

On a beau dire, on a beau faire,

Mille chansons, mille refrains,

Faut laisser dire et laisser faire

Mais, le cul du berger

Sentira toujours le thym.

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.

XXX

La séance est levée à 22 heures par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 24 juillet 2018.